Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 23 Rajab 1444
14 Février 2023

N° 19

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **344**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **345**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **349**
Homologation de résolutions **350**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **350**
Avis aux créanciers..... **355**
Convocations
Sociétés anonymes **357**
Sociétés à responsabilité limitée **359**
Autres sociétés **359**
Divers
Avis au public..... **359**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

SOCIETE D'EXPANSION TOURISTIQUE DU SUD

HOTEL LE SAHAHRA DOUZ

MF : 44617 TAM 000

Identifiant Unique : 0044617T

N° d'affiliation à la CNSS : 11631512

Dénomination : Société D'EXPANSION TOURISTIQUE DU SUD - HOTEL LE SAHARA DOUZ.

Forme Juridique : Société anonyme.

Capital : Le Capital est fixé à 9.100.000 Dinars divisé en 91.000 actions de 100 Dinars chacune libérées totalement lors de la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Janvier 2023 a décidé d'augmenter le Capital à 9.600.000 Dinars, soit une augmentation de 500.000 Dinars par l'émission de 5.000 nouvelles actions nominatives de 100 Dinars chacune à libérer intégralement à la souscription.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'écarter le droit préférentiel de souscription et de réserver cette augmentation à 4 anciens actionnaires.

Siège social : Hôtel LE SAHARA DOUZ - Zone Touristique Douz.

Objet social : L'étude, la construction et l'exploitation d'installations hôtelières et touristiques en Tunisie.

Durée : 99 ans.

Dépôt provisoire : effectué au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Kébili le 6 Février 2023 sous le n° AC23192023.

Conditions de participation aux Assemblées Générales :

Les actionnaires qui ont libéré les versements exigibles ou leurs représentants légaux. Une action une voix.

Répartition des résultats, constitution de réserves et répartitions du boni de liquidation.

1)- 5% pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le 1/10 du Capital Social.

2)- Sur l'excédant disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire pourra, sur proposition du Conseil d'Administration, prélever toute somme, qu'elle jugera convenable pour être portée à plusieurs fonds de réserve généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, pour être distribuée sous forme de dividendes ou pour être reportée sur l'exercice suivant.

Délai de souscription: 15 Jours à compter de la date de la publication de la présente notice au Journal officiel de la République Tunisienne avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale à l'expiration du délai.

Dépôt des fonds provenant de la souscription :

Dans un compte Indisponible ouvert au nom de la Société auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» 70-72 Avenue Habib Bourguiba Tunis Agence 51 sous le n°08003000513201194146.

Lieu de la réunion : Le siège social sis à l'Hôtel le Sahara Douz, zone touristique Douz.

2023400305SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «F.Engineering Tunisia»

S.A.R.L au capital de 100 000 dinars

Siège social : Route Ajim, EL MAY, Djerba

Matricule fiscal : 1451288Y

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 décembre de l'année 2021, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Djerba le 11 Mars 2022 sous le numéro d'enregistrement n°22700981 quittance n°M020887. La société «F.Engineering Tunisia» Numéro du registre national des entreprises B2076592016 et numéro de dépôt D20972016.

La société «F.Engineering Tunisia» S.A.R.L, société non résidente, au capital de cent mille Dinars, et il a été délibéré comme Assemblée Générale extraordinaire sur la convocation du gérant Mr Chokri Ben Hammouda ce qui suit : Cessation définitive de l'activité.

Cette annonce a été publiée au Registre National des Entreprises sous le n°202248854 le 27/6/2022.

2023R00320SRLB2

SOCIETE OPTIMIZESOLVE AI SRL

Capital : 5000 DT

Adresse : 15 Rue Abdelhamid Ibn Badis Belvédère 1002 Beb Bhar

MF : 1692566Q

Selon procès-verbal extraordinaire en date du 4/01/2023 enregistré à la recette des finances cité Mahrajène - Tunis le 17/01/2023, sous le n°23500266, quittance n°4853, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 25/01/2023, sous le n°202327644 a été décidé : la cessation d'activité, la dissolution de la société et la nomination de Mr Hédi Driss liquidateur.

2023400299SRLB2

Société LA BRISE DU LAC

SARL au capital de 120 000

Identifiant Unique : 0433157 C

Adresse : Rue 8849 N°7 les Berges du Lac

Et ; suivant procès-verbal de l'AGE du 17/01/2023, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche en date du 19/01/2023 sous le n°23700340 quittance n°M005828 publié dans le bulletin officiel du Registre National des Entreprises sous n° du dossier 202325597 en date du 24/01/2023.

Il a été décidé ce qui suit :

- Mis à jour des statuts suite l'approbation de la cession des parts précités.

- Mr Mohsen Ben Khalifa est nommé Gérant et Mr Bechir Ben Khalifa Cogérant.

2023400301SRLB2

SOCIETE TUNISO COREENNE D'ANGUILLES SARL

Au capital de 50.000DT

Siège social : Laouina 2045 Tunis

Matricule Fiscal : 1319033-G-A-M-000

Suivant P.V de l'AGE du 7/02/2023, enregistré à la Recette des Finances de Carthage le 8/02/2023 sous le n°23800403, quittance n°17137, dont 01 exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202339873 en date du 9/02/2023. Il a été décidé la nomination de Mr YONE SU NO, pour une période de quatre ans.

2023400311SRLB2

AUTRES SOCIETES

La Société Mutuelle Centrale De Services Agricoles «MOTOCOP»

RNE : 033535H

Siège social : 24 rue de Guinée 1002 Tunis

Capital : 328950 dt

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 15 décembre 2022 enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis sous le numéro 23800334 quittance numéro M005869 en date du 16 Janvier 2023 déposée au registre national des entreprises sous le numéro 202318951 en date du 18 Janvier 2023 il a été décidé ce qui suit :

1) L'approbation des comptes relatifs à l'exercice 2021

2) Quitus aux membres du conseil d'administration

3) Affectation des résultats

4) Renouvellement de mandat de commissaire aux comptes société Expra consulting durant les exercices 2022, 2023 et 2024.

2023400295SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 26 et 30 janvier 2023, enregistré à la recette des finances de Mégrine en date du 1/2/2023 sous n° 23200644, quittance n° 101149, la société générale des équipements et services, SARL, siège social : route nationale n°1 km 6.5 Mègrine Ben Arous, identifiant unique n°0897960 Z, en la personne de son Gérant monsieur Mohamed ben Abderrahmène Abid titulaire de la C.I.N n°07071451 délivrée le 17/8/2017 à Tunis a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels pour tout commerce et industrie, sis à la route nationale N°1, km 6.5 Mègrine Ben Arous à la société SOTUMA DECO, SARL, siège social 111 rue Mustapha Mohsen Borj elwazir Ariana, identifiant unique 1388912 p, en la personne de son gérant monsieur Samir ben Ahmed Jomni, titulaire de la C.I.N n° 04032540 délivrée le 19/3/2018.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'avocat Maître Riadh Jallouz à son cabinet sis au 32 rue Charles de gaulle Tunis.

La vente a été publiée au journal quotidien : Echourouk du 7/2/2023.

2023T00137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Siliana en date du 7/02/2023 sous le n° 23200653 quittance n°M007910 Mme Sameh Bent Othmen Jelassi a vendu à Mr Abdelfatteh Ben Khalifa Jemi suivant procuration au profit de son fils Seif Eddine Ben Abdelfatteh Jemi tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente fruits secs sis au n°05 avenue Abdessattar Dridi Siliana.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Echourouk du 10/02/2023.

2023T00139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances El Fahs le 7/02/2023 sous le n°23200326 quittance n°5854 Mr Nabil Gountassi a vendu à Mme Zina Chabbeh tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme Buvette nommée «Dar El Bousten» sis à cité Bouhmida El Fahs Zaghouan.

Les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 10/02/2023.

2023T00141FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/3/2022 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 9/2/2023 quittance n°19546 enregistré sous le n°23200839 Mr. Hassen Ben Amor Ben Ali Labidh a vendu son fonds de commerce 3 rue Ibn Mansour El Ghafsi sidi Daoued Tunis à Mr. Karim Ben Hassen Ben Amor Labidh. Les oppositions doivent se faire sous peine d'échéances et de forclusion entre les mains du rédacteur Maître Naouar Mahdi, Avocat, 20 rue Ibn Khaldoun Tunis dans les 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne. Ce communiqué a été publié au journal «Achourouk» du 9/2/2023.

2023T00142FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 2 et 3 Février 2023, enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur Tunis le 6 février 2023, reçu n°8474, n° d'enregistrement 23200559 ; Madame Aida Bent Arbi Obba épouse Riahi, Titulaire de la CIN n°00164976, identifiant unique n°0487590L, vend à la société le Trousseau de la mariée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à la Rue Mokhtar Attia 1000 Bab Bhar 62, identifiant unique 1429220V, représentée à ses fins par, son gérant Monsieur Mourad Chriki, titulaire de la CIN N°00787015, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial n°147, nom commercial «Référence» sis au rez-de-chaussée du centre commercial dénommé le Palmarium à Tunis exploité dans la vente du prêt-à-porter et de toute autre activité commerciale ne s'opposant pas au contenu du contrat de location, et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Le montant de la vente a été consigné chez l'acheteuse et les oppositions auront lieu entre les mains de cette dernière la société le «Trousseau de la mariée» à la Rue Mokhtar Artia 1000, Bab Bhar 62 et ce dans un délai de vingt jours à dater de la parution de cet avis au journal officiel.

Le présent avis est paru dans le journal «Essahafa» du 9 Février 2023.

2023T00146FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 23 Janvier 2023 et enregistré à la recette des finances Hammamet, Nabeul le 27/01/2023 Reçu (n°M015061) enregistrement (n°23200529) Monsieur Khairi Taieb (C.I.N n°05908394) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Samira Al Azouzi (C.I.N n°06316922) exploité (Restaurant fast-Food) situé à Sidi Hammed Manara Hammamet, Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce situé à Sidi Hammed Manara - Hammamet, Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés du 7/02/2023.

2023R00307FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 15 décembre 2022 et enregistré à la recette des finances Avenue Soleme Grombalia, Nabeul le 25/01/2023 (Reçu n°M009970 enregistrement n°23200538) Monsieur Helmi Ben Salem Ben Sadek ZERELLI (C.I.N n°01811251) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Alia Bent Amor Ben Hessine Ben OUNE (C.I.N n°01823611) sise Place du 1er Mai Grombalia, Nabeul Exploité "Café 1ère Catégorie" avec tous ses éléments corporels et incorporels, RNE 0202111D.

Les oppositions doivent être présentées au cabinet de maître Issam Solaani Avocat à la cour de cassation situé Immeuble Mariem Rue Mohamed V (5) Grombalia, Nabeul dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Alchourouk datés le 28/01/2023.

2023R00308FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 6 Février 2023 et enregistré à la recette des finances Cité Tadhamen le 6/02/2023 (Reçu n°M012656 enregistrement n°23200752). Monsieur Issam Ben Mohammed Taher Ben Hsan Khmiri (C.I.N n°07370994) a vendu la totalité du fonds de commerce à Madame Latifa Bent Ahmed Ben Mabrouk Bousleh (C.I.N n°03711583) exploité "Tous commerce" sise au 27 Avenue Ibn Khaldoun Cité Tadhamen Ariana avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au cabinet du Maître Md Acil Massmoudi 15 Avenue Slimen Ben Slimen Manar 2 Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Al Chourouk datés du 8/02/2023.

2023R00309FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S privé enregistré à la recette des finances de Madina Jadida le 31/01/2023 reçu M009401 sous le n°23200595 Mr Fathi Garbi titulaire de la CIN n°00797606 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au n°22 Rue de Bizerte Ben Arous à Mr Riadh Benghalba titulaire de la CIN n°05167123.

Toutes les oppositions devront parvenir auprès de bureau d'avocate Maître Mekni Ibtisem sis au 7 rue de Bizerte IMMEUBLE HABHAB 2ème étage Ben Arous dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Ce contrat a été publié dans le journal Elchourouk le 8/02/2023.

2023R00315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 19/01/2023 enregistré à la recette des finances El Menzah VI le 01/02/2023 reçu n°M015963 enregistrement n°23200917 Mr Ali Mkadem demeurant à la résidence Yosr App n° B4 Mezanine Ave Hedi Nouira Ennasr II Ariana, a vendu à la société Moka Craft de Commerce S.U.A.R.L en cour de constitution représentée par son gérant Nabil Mkadem demeurant à la résidence Yosr App n° B4 Mezanine Ave Hédi Nouira Ennasr II Ariana, la totalité du fonds de commerce ayant pour activité tout commerce exploité dans le magasin n°7 résidence Yosr Bloc B Ave Hédi Nouira Ennasr II Ariana.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la date de publication du présent avis au JORT au bureau de l'Avocat rédacteur de l'acte Maître Zerelli Maher sis au n°2 Ave Bab Bnet Tunis ou une copie de l'acte de vente a été déposée.

Le présent avis a été publié au journal Assabah le 9/02/2023.

2023R00316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du présent écrit, établi par maître Tarek Ajari, en sa qualité d'avocat légalisé en date 31/01/2013 enregistré à la recette des finances de Gabès quittance n°M009120 numéro d'enregistrement 23201105, Sofyene Farhat titulaire de la carte d'identité nationale n°05802655 a vendu à Mohamed amine Aboud titulaire de la carte d'identité n°13224207 et Saifeddine Aboud titulaire de la carte d'identité n°13259497, la totalité du fonds de commerce exploité dans le fonds de commerce situé à la rue Mosbeh Jarboua beb bhar Gabès avec tous ses éléments corporels et incorporels, publié dans deux journaux quotidiens "Achourouk et Le Quotidiens".

Toute objection doit être déposée chez l'acheteur dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication du présent écrit au JORT.

2023R00318FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 02/02/2023 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 7/02/2023 (quittance : M008547, enregistrement : 23200592), Mr Omar Haouas (Sahloul 3, Sousse, C.I.N : 09252797, IU : 1120384G) a vendu le fonds de commerce (pâtisseries et glaces) exploité dans le local sis à l'avenue des palmiers, Khezama-Est, Sousse au profit de Mr Walid Gaaya (avenue des palmiers, Khezama-Est, Sousse - CIN 09257935), les oppositions seront faites entre les mains de Me Ahmed Sboui (M.F : 000/P/A/1010156J) dans son cabinet situé à l'avenue Taher Sfar, Sousse et ce dans le délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Le Quotidien» du 9/02/2023.

2023S00166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing prive enregistré à la recette des finances rue el istiklal à Sousse le 27 janvier 2023 sous le n°232 quittance n°5744 les héritiers de feu Taoufik Mani qui sont : sa veuve Fatma MORJANE titulaire de la carte d'identité nationale n°02969796 et ses enfants qui sont : Serine Mani titulaire de la carte d'identité nationale n°08450063, Manel Mani titulaire de la carte d'identité nationale n°08468091 et Rami Mani titulaire de la carte d'identité nationale n°09307391 vendent à Mr Mohamed Ezzedini titulaire de la carte d'identité nationale n°09252234 la totalité du fonds de commerce exploité comme bijouterie au local sis au 19 rue Docteur moreau à Sousse.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de l'avocat rédacteur du contrat maître Mohamed Halloul à son cabinet sis à l'avenue de la République à Hammam Sousse dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au J.O.R.T. Cet avis a été publié au journal Echourouk n°11470 du samedi 4 février 2023.

2023S00167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 26.5.2022 enregistré le 6/01/2023 à la recette des finances de Kalaa Kebira Sousse quittance n°1668 enregistrement n°23200050, Mme Aicha Bent Taieb Khraid CIN 02916263 demeurant à la Rue Taieb Mhiri, Kalaa Kebira, a vendu à Mr Mohamed Oussema Ben Ameur CIN 12841753 demeurant à la rue Ali Ben Ameur, Kalaa Kebira, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en vente de produits alimentaires sis à la rue 07 novembre Kalaa Kebira.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce est publiée au journal Echourouk du 8/02/2023.

2023S00170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 21/6/2022 enregistre à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 26/10/2022 sous n°22203722 quittance n°M071509, la société «INTER MEUBLE NEGOCE», (I. Unique : 0044536M) représentée légalement par Mr Mohamed Najib Bettaieb titulaire de la CIN n°02880625, a vendu à la société «THEY SHOP», (I. Unique : 1745035J) représentée par son gérant Mr Mimoun Brahim titulaire de la CIN n°02948896, un fonds destiné au commerce divers sise à cité Khezema Sousse. Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné dans un délai de 20 jours à la parution de cette annonce au JORT cet avis a été publié aux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" du 9/2/2023.

2023S00173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 21/6/2022 enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 26/10/2022 sous n°22203721 quittance n°M071500, la société «INTER MEUBLE NEGOCE», (I. Unique : 0044536M) représentée légalement par Mr Mohamed Najib Bettaieb titulaire de la CIN n°02880625, a vendu à la société «THEY SHOP». (I. Unique : 1745035J) représentée par son gérant Mr Mimoun Brahim titulaire de la CIN n°02948896, un fonds destiné au commerce divers sise à cité Khezema - Est n°4 Sousse. Les oppositions se font entre les mains du vendeur au local concerné dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 9 février 2023.

2023S00174FCCC2

Location gérance libre

Résiliation de contrat de Gérance libre de commerce

Selon le contrat écrit le 6 juillet 2020 et enregistré auprès de la recette des finances Chenini Nahal quittance n°M003211 en date du 7 février 2023 a été résilié le contrat de gérance libre du fonds de commerce (Montazeh Amal) paraphé par Mustapha Louhichi et Souad Rejeb le 6 janvier 2015.

Les objections sont acceptées auprès du demandeur dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal «La Presse» le 8/02/2022 sous numéro: S 230000435.

2023R00319FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 28/4/2022, enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse le 18/8/2022 sous n°22301828 Quittance n°M039948. Mme Safa Ben Younes Bent Ali Badri, titulaire de la CIN n°11863282 pour le compte de Mr Mohamed Ben Younes Ben Ali Badr, titulaire de la CIN n°07727040 selon procuration a loué à la société «La petite Carmen» Sarl en cours de constitution représentée par Mr Mohamed Aymen Ben Kamel Ben Sadok Ben Chouk, titulaire de la CIN n°08455288, la totalité du Fonds de Commerce du local destiné, «pizzeria» dénommé «Pizzeria Napoli» MF : 1625211P sis à Immeuble à l'Avenue Yasser Arafet Sahloul Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Pour une durée d'un an renouvelable à partir du 01/5/2022 au 31/4/2023. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 11/2/2023.

2023S00181FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance Libre)

Suivant contrat de location en date du 16 décembre 2021 enregistré à la

recette des finances la Goulette en date du 21 avril 2022 Quittance n°58425 enregistré sous le n°22302780 Hamida Ben Chahed, CIN n° 02324795 a loué à Mr. Mourad Tarhouni, CIN n°05873392 la totalité du fonds de commerce destiné pour la vente des fruits secs et tout produit alimentaire sis au 29 Av. Khaled Ibn Walid l'Aouina - Tunis.

Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cette annonce au Journal Officiel.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Alchourouk et le Quotidien du 4-02-2023.

2023400303FCCC3

Gérance libre d'un Fonds de Commerce

Suivant contrat gérance libre enregistré à la recette des finances Monastir le 19/12/2022 quittance (M071421) enregistrement n°22307846. Sté Skanes Rivage donne en location gérance libre au locataire Sté Monarque Hôtels Management SRAL qui accepte FC objet de «Hôtel Rivage» sis à skaness Monastir.

Toute opposition sera acceptée à Imm EXPRESS A-2-9 Centre Urbain Nord Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente vente au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Sahafa le 4/02/2023.

2023400313FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une Association Sportive

Nom de l'association : Saf Saf Aqua Walking

Siège social : Avenue Habib Bourguiba Résidence Isblaned Marsa Plage 1

Objet : Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs et moraux, il est également tenu de participer aux différentes compétitions encadrées par les fédérations sportives dans lesquelles il est impliqué.

Spécialité : Marche Aquatique

Président : Mohamed Ben Hamida

Membres : Mouna Ben Hamida - Sonia Ben Messaoud - Narimen Ben Messaoud Raouf Ben Hamida.

2023T00136APSF1

Constitution d'une association

- Dénomination : Groupement de développement agricole "Sidi Mrayh"

- Siège social : Sidi Mrayh, Jimla délégation Zaghouan

- But : exploitation de réseau d'eau usée en irrigation.

Comité :

- Président : Salem Al Korbi

- Trésorier : Sassi Al Tayari.

2023R00306APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club sportif Chrifette

Siège : cité El-Louz Chrifette 8051 Slimen

Les objectifs : Former et encadrer les jeunes, les encourager à développer leurs capacités physiques et techniques, et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs et moraux et elle s'engage également à participer à diverses compétitions sportives encadrées par les universités sportives auxquelles elle participe.

Les spécialités : Football, mini-football.

Les membres :

Président : Younes Raissi

Vice président : Yassine Briki

Secrétaire général : Mohamed Bchaier

Trésorier : Fathi Drihmi

Les membres : Ahmed Chabaan, Jasser Ben Taieb, Farouk Mthlouthi.

2023R00311APSF1

Constitution d'un groupement de développement Agricole

Suite à la demande de constitution d'un GDA en date du 21-01-1999. Il a été constitué un groupement de développement Agricole comme suit; et enregistrer à la recette des finances Tajerouin sous le n°M003467 et enregistrement n°2370021 du 3/2/2023.

Zone d'activité : El Houdh

Secteur : EL HOUDH 5

Délégation : Tajerouine

Dénomination : EL HOUDH 5

Siège social : EL HOUDH

- Nom du président du conseil d'administration : Imed Khaldi

Missions : La protection et l'équipement du périmètre d'intervention et l'exploitation des systèmes d'eau.

- L'Accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2023R00317APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Tunisienne de Rhéologie.

Siège : Institut National des Sciences Appliquées et de Technologie, Centre Urbain Nord, BP. 676, 1080, Tunis (Bureau 5A4-2).

Domaine : Scientifique et culturel.

Objectifs :

1. Contribuer à la vulgarisation de la rhéologie auprès du grand public et à son rayonnement aux niveaux continental et international.

2. Promouvoir la rhéologie dans tous les secteurs en Tunisie.

3. Participer à des manifestations culturelles et scientifiques.

4. Etablir des relations de partenariat avec des associations tunisiennes et étrangères ayant des objectifs similaires.

Fondateurs :

Présidente : Dorra Ghorbel

Secrétaire Général : Nizar Bellakhal

Trésorier : Rafik Gatri.

2023R00321APSF1

Constitution d'un groupement agricole

D'après le procès-verbal de la réunion constitutive du 10 décembre 2022. Il a été décidé de construire un groupement agricole :

Nom du complexe : baca flawer

Siège social : Ain Thneya Zahret Medien Amdoun

Zone d'intervention : délégation Amdoun

Objectifs : distillation d'herbes et des plantes aromatiques et extraction d'huiles (activités agricoles).

Membres :

Responsable du complexe : Baya Mhamdi

Secrétaire général : Maher Aouadi

Trésorier : Hamadi Medini.

2023R00336APSF1

Constitution d'une association

Nom : Ariana Kendo Association "Sonkai"

Siège de l'association : Résidence Ibn Rushd, Appartement n°5, 9 rue Habib Al-Jerbi, District administratif 2080 Ariana.

Objectifs : Promouvoir le sport du kendo, former et encadrer les personnes impliquées dans le kendo, les encourager et développer leurs capacités physiques et techniques et les promouvoir aux plus hauts niveaux sportifs et moraux dans des endroits spécifiques.

Ses membres :

Président : Ahmed Nouisser.

Vice-président : Kais Boudia

Secrétaire général : Mohamed Ali Nuili

Trésorier : Marwan Jaraya.

Membre : Thouraya Trabelsi.

2023400287APSF1

Avis

Vu le procès-verbal de l'assemblée constitutive du bureau de Syndicat de la Résidence Diar Soukra Immeuble «D», qui s'est tenue le 4/12/2022 et enregistré à la recette des finances de Carthage le 02 janvier 2023 sous le numéro de lien M000368, l'enregistrement numéro 2300002, il a été nommé :

- Monsieur Imed Tounsi : Président du Syndicat

- Madame Raja Bramli : Trésorière

- Monsieur Mohamed Chakroun : Secrétaire Général.

2023400298APSF1

Homologation de résolutions

Syndic de la résidence ESSAFA

Route de Tunis km 10 Cité Ons Sakiet Ezzit Sfax

Suite au P.V de l'assemblée générale tenue le 28 janvier 2023. Enregistré le 6 Février 2023 à la recette des finances à Sakiet Ezzit Quittance n°MO10857 Enregistrement n°23700410.

La composition du comité de syndic a été décidée comme suit :

Président du syndic : Mr Baha Eddine Messadi

Secrétaire général : Mr Mohamed Gharbi

Trésorier : Mr Khalil Ghorbel

Membre : Mr Talel Krichen

Membre : Mr Riadh Baccouch

Membre : Mr Marouen Gharbi.

2023X00192APSF2

Syndic Résidence Zitouna Bloc "C", Cité les Palmerais Laouina Tunis

Conformément au P.V. de l'A.G. en date du 22/01/2023 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 30 janvier 2023 sous le n°23700749 reçu n°12958, il a été décidé l'approbation des rapports de gestion relatifs au mandat écoulé et l'élection des membres du nouveau bureau et la répartition des responsabilités entre eux comme suit : Mr. Yassine Haddar Président, Mr. Nabil Abdmouleh Vice Président, Mr. Hichem Krichen Secrétaire Général et Mr. Mohamed Besbes Trésorier.

2023400291APSF2

Résidence Fourat 1 Cité Elwaha - Elhrairia - Tunis

En vertu du PV de l'assemblée générale électorale du 15/01/2023 enregistré à la recette des finances Sidi Hsine le 23/01/2023 sous n°23700282, quittance n°M009593.

Les copropriétaires ont élu les membres du syndic :

Mr Ayari Slim président; Mr Ben Shili Sadri trésorier ; Mr Missaoui Mohamed Jilani ; Mr Miloud Hajji membre.

2023400306APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40%

Maître Moncef Mekki

Avocat à la cassation

2 Bis Rue Argentine Tunis Belvédère

MF : 767628/R/A/000

Tél : 50500242/97530369

Créancier poursuivant :

La Société Financière de recouvrement des créances «SOFINREC» S.A en la personne de son représentant légal, R.C.N°B120262001, ayant son siège à la Rue de l'Ile Rhodes les jardins du Lac II - Tunis.

Partie saisie :

1- Mohamed Ben Taieb Ben Salah Marzougui titulaire de la C.I.N n°09241738 domicilié à Hmima Bennour Lassouda Sidi Bouzid.

2- Salem Ben Taieb Ben Salah Marzougui titulaire de la C.I.N n°06066783 domicilié à Hmima Bennour Lassouda Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant :

Maître Moncef Mekki avocat à la cour, demeurant au 2 Bis rue Argentine "Imb Argentina" Belvédère 1002 Tunis.

Immeuble à vendre :

La totalité des parts (5000 parts) qui représente 5000 m² du venant au cautionnaire solidaire Salem

Marzougui qui représente une partie indivise de la T.F nommé «KEFI» n°12780 Sidi Bouzid en dehors de la municipalité Lassouda de 500 m de la route n°13 Sfax Sbitla se compose d'un terrain agricole dont la superficie totale est de 1550450 m².

Mise à prix :

Sept mille cinq cent dinars (7.500,000 DT) après réduction du prix de 40% majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 13 mars 2023 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des criées auprès du Tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

Les conditions de visite :

La visite des lieux peut se faire tous les jours suivant l'horaire administratif et tout enchérisseur intéressé peut consulter le cahier des charges au cabinet de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sidi Bouzid.

L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers 1/3 de la mise à prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent en outre avoir l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur compétent.

2023T00138VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : 1- la société Nour pour la vente et la distribution du lait, SARL, dont le siège social est à 11 rue du Caire Edabdaba Mareth Gabès, M.F n°1219241G.

2- Mr Baligh Fguiri CIN 05928592 demeurant à 11 rue du Caire Edabdaba Mareth Gabès.

3- Mr Maher Fguiri CIN 05885964 demeurant à la rue du Caire Edabdaba Mareth Gabès.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe Houmt Souk Djerba, matricule fiscal 970381 A.

4) Titre exécutoire : hypothèque d'un montant de 100.000.000dt documenté par contrat de prêt inscrit le 12/10/2017 à la Recette des Finances de Mareth (Quittance n°M032717, Enregistrement n°17600906) enregistré au registre foncier de Gabès sous titre foncier n°21898 nommée «ELFATINA» le 12/10/2017 dépôt Gabes, vol 2, n°806/1.

5) Saisie exécutoire : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Mahdi Ltifi le 11/10/2022 sous le n°15799 enregistre à la Recette des Finances rue Abu Lobaba Mrabet le 20/10/2022 Quittance n°63451, enregistrement n°1972 et inscrit au registre foncier de Gabès le 01/12/2022 dépôt Gabès, vol 02 n°1086.

6) L'immeuble mis en vente : titre foncier n°21898 Gabès situé à Mareth Gabès dénommé ELFATINA d'une superficie égale à 22908 m² composé de deux lots n°568 et n°574 et contenant des oliviers et des grenadiers.

7) Les hypothèques :

- Hypothèque d'un montant de 30.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 29/9/2014 vol 2 Gabès n°487.

- Hypothèque d'un montant de 50.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 21/12/2017 vol 2 Gabès n° 1038.

- Hypothèque d'un montant de 100.000.000dt au profit de l'ATB inscrite le 12/10/2017 vol 2 Gabès n°806.

8) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 212.227.900dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Gabès située à Gabès le lundi 13 Mars 2023 à 9 h du matin.

10) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2023T00140VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction du prix de 40%

1) Créancier poursuivant : A.T.B, S.A matricule fiscal 14161Q, représentée par son P.D.G, demeurant à 9 rue Hédi Nouira Tunis. En sa qualité de créancier hypothécaire.

2) Le débiteur principal : Nizar Louleb, CIN 13424501 demeurant à Ragouba Est Sidi Makhlouf Médenine.

3) Avocat poursuivant : Maître Kais Rouis, Avocat à la cour de cassation, avenue du Maghreb arabe houmt souk Djerba, matricule fiscal 970381A.

4) Titre exécutoire : 1- injonction n°8085 le 11/6/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 29/6/2021 sous le n°6598.

2- injonction n°8093 le 11/6/2021 du tribunal de 1ère instance de Médenine et signifiée par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 29/06/2021 sous le n°6597.

5) Saisie exécution : Procès-verbal de saisie exécution par l'huissier notaire maître Abdessalem Mahdhi le 26/10/2022 sous le n°6597/6598 et signifiée sous le n°6597/6598 le 27/10/2022.

6) L'immeuble mis en vente: lot de terrain situé à Ragouba est Sidi Makhlouf contenant une villa moderne de deux étages ouvrant sur une voie publique, situé dans un quartier résidentiel délimité au sud dans une longueur de 22m par un terrain nu, à l'est dans une longueur de 20.50m par un habitat, au nord dans une longueur de 20.50m par un habitat et à l'ouest dans une longueur de 17m par une voie publique, une villa de deux étages et d'une superficie de 400 m² et contenant un garage ouvrant sur la voie publique.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé après réduction de 40% à 106.911.000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Médenine le lundi 6 Mars 2023 à 9 h du matin.

7) L'immeuble peut être visité tous les jours suivant l'horaire administratif.

Tout celui qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation du gouverneur.

2023T00143VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Partie poursuivante : Kemla Bint Rabah Whichi Kdhawriya, sans emploi résidante sers le Kef.

Avocat chargé des poursuites : Maître Zrafi Saousen avocate auprès de la cour de cassation Avenue Mongi Slim le Kef. Matricule Fiscal : 000PA925406L

Partie saisie : Moncef ben Mohamed ben Younes, retraité résidant cité ennour sers le Kef.

Immeuble saisi : rez-de-chaussée de la maison d'habitation située à cité ennour sers le Kef comportant deux chambres un salon, un hall, une toilette, une cuisine, jardin, d'une superficie totale de 273 m² dont la superficie couverte de 124 m² avec une véranda et un garage dont la superficie 31m² et un débarras dont la superficie 07 m² et un espace non construit dont la superficie 103 m², se situant nord Est Ouest des maisons des voisins sud une route.

Mise à prix : quatre vingt six mille trois cents soixante huit dinars (86.368.000 dt).

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à l'audience et devant la chambre des criées immobilières auprès le tribunal de première instance du Kef le lundi 13 mars 2023 à partir de neuf heures du matin.

Pour visiter les lieux contacter l'avocat chargé des poursuites aux heures de travail.

2023T00145VEPA1

Vente aux enchères publiques

Tribunal de 1ère instance de Monastir

Cabinet maître Ghaddab Hasna

Avocat à la cour de cassation

Résidence Bab el kram2 Monastir : E292040PA

La partie poursuivante : Rafika Bent Sadok Abdessalem demeurant à Sidi Nasser (Monastir) dont CIN N°0415007

La partie saisie : Monsieur Essaid ben Mahmoud Gallaba demeurant à Sidi Nasser (Monastir) CIN : 4023359

L'avocat poursuivant : Maître Ghdadab Hasna, avocat à la cour de cassation Résidence Bab el kram2 Monastir.

Immeuble saisi : la moitié indivise d'une superficie totale est de 120m² elle se compose de deux chambres, un hall, un couloir, cuisine, une toilette et une chambre inhabitable.

Les limites : à l'Ouest Ayadi Ridha au Sud Bouraoui Fatma à l'Est rue Teboursek, au nord Abdelaziz Skhiri

Date, heure et lieu de l'adjudication : le 8/3/2023 à partir de 9 heures du matin à la salle d'adjudication au tribunal de 1ère instance de Monastir.

Mise à prix : 37.100.000d.

La visite de l'immeuble saisi pouvant être tous les jours selon horaires administratifs et pour plus amples renseignements s'adresser à l'étude maître Ghaddab Hasna ou au cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication que les personnes qui ont consignées d'avance le 1/3 de la mise à prix ou par chèque certifié.

2023S00169VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Boukadida Ilyess

Avocat à la cour Rue docteur Calmette Sousse

Matricule fiscal : 454964S

Partie poursuivante : Salma Fkih, CIN 06347978 et Salma Bourouina, CIN 06281682, sans-emploi, résidantes la première à Bouachir Zriba Zaghouan, la seconde à El Atrach Sidi Jedidi Hammamet Nabeul, ayant élu pour domicile le bureau de leur avocat Maître Boukadida Ilyess Rue docteur Calmette Sousse matricule fiscal 454964S.

Partie poursuivie : Agence de voyage «Safir voyages» société anonyme immatriculée au registre national des entreprises sous le numéro 0345542 Q, représentée par son représentant légal dont le siège social est à la zone touristique Yasmine Hammamet - Hammamet Sud Bouficha Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Boukadida Ilyess, Avocat à la cour, Matricule fiscal : 454964S Rue docteur Calmette Sousse.

L'immeuble en adjudication : La totalité des parts dans l'indivision de 118350 parts sur un nombre total de 138350 parts du titre foncier n°54568 Sousse dénommé "Najah 159" se composant de 4 parcelles : 196-195-192-185 et dont la superficie totale est de 138350 m², sis à Ennahdha Enfidha, Gouvernorat de Sousse comme il appert de l'inscription datée du 7/02/2005 vol 328 n°481.

Mise à prix : Quatre cent quatorze mille deux cent vingt-cinq dinars (414225,000D).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sousse2 le lundi 13 Mars 2023 à partir de 9 heures du matin.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours aux heures de travail.

Le cahier des charges peut être consulté au greffe du Tribunal de première instance de Sousse 2 et pour plus amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant.

2023S00179VEPA1

Vente immobilière

La vente aura lieu devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse 2 Lundi 6 mars 2023 à 9 H du matin.

Nom du saisissant : Union internationale des banques, représentée par son représentant légal, commerçant, inscrit au registre commercial du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B5161996 Domicilié à 65 Av Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mohamed Ben Bechir Kenani, demeurant à rue el Habib Themer Kalaa El Sgira CIN 02848468.

Avocat poursuivant : Société kasdallah Avocat et conseil SARL Rue commandant Béjaoui, Immeuble Cogeb, App.B2-3.

Désignation de l'immeuble saisi :

Les parts indivises revenant au saisi dans l'immeuble dénommé "El Hofr" objet du titre foncier n°16600 Sousse 7085.441/68830, situé à zearna kalaa kebira sur lequel est bâti un complexe composé de 3 étages avec piscine et dépendances

Mise à prix après réduction : 850.455.876D

Conditions de visite : Chaque jour et sans conditions particulières.

2023S00180VEPA1

Vente immobilière

Etude Hela Hakmouni

Avocat à la cour d'appel

Partie poursuivante :

Lasaad Ayedi titulaire de la CIN 08774851 demeurant à la ceinture liant route Tunis et Taniour Sekit Ezzit Sfax Représenté par Maître Hakmouni Hela, avocat à la cour d'appel, rue Habib Thameur immeuble Mohsen 5ème étage bureau n°5 Sfax MF g/p/00/1160114.

Partie saisie :

Najib Ben Ajmi Ayedi, titulaire de la CIN 08409345 demeurant à route Taniour km 29 Al Ayayda Boujarboue Sfax.

Propriété à vendre :

La totalité de la propriété foncière sise à route Taniour km 9 Zanket Boussellaa représentant une maison au rez-de-chaussée uniquement, l'entrée est par l'ouest, sa superficie totale est de 395 m² composée d'un lot de terrain clôturé de murs par ses quatre côtes limité du nord par une entrée de l'est par une parcelle de terrain de l'ouest par une entrée de l'ouest par une voie publique d'où son entrée, la maison comprend 3 chambres, une salon, couloir plutôt cuisine, une salle de bain, une grande véranda au nord et une autre petite au sud d'une superficie totale de 165 m², la dite propriété parait qu'elle était alimenté par un compteur d'électricité et de l'eau potable, avec un puit d'eau, cette maison a des murs extérieurs et intérieurs finis dont certains sont peints, le sol est en carrelages, ses portes et ses fenêtres en bois mais en état de négligence.

Mise à prix :

Fixée à quatre vingt huit mille cent dinars (88.100,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax sis au palais de justice rue Victor Hugo Sfax le lundi treize Mars deux mille vingt trois 13/3/2023 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la propriété à vendre peuvent s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax.

2023X00194VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Poursuivant : Tunisian Saudi Bank T.S.B. (Ex Stusid Bank). S.A., sise au 32 Rue Hédi Karray Tunis. M.F. n°013026 E. En sa qualité de créancier hypothécaire saisissant.

Partie saisie :

Farid Ben Mokhtar Ben Farhat Mansour, C.I.N. n°04175215, demeurant à l'Avenue de l'environnement, Khenis Monastir & Avenue de Monastir, Khenis Monastir.

En sa qualité de partie saisie et caution hypothécaire et solidaire de la société Mansour Taoufik de distribution.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal : 513271 Z/A/P/000).

Immeuble objet de la vente :

Objet du titre foncier 149630 Sousse dénommé «Mansour» se compose de la parcelle n°4746 et consiste en une petite parcelle quasi-rectangulaire sur laquelle est bâtie une construction à usage d'habitation composée d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un deuxième étage en partie, le tout en un seul bâtiment ouvrant du coté sud sur la rue Toufaiel Ibn Ameur, cité Erriadh, Sousse gouvernorat de Sousse.

Limites de l'immeuble : - du coté Sud : la voie publique ou se trouve l'entrée. - du coté Est : la parcelle n° 4743 dont la maison des voisins. - du coté Nord : la parcelle n° 4745 dont la maison des voisins. - du coté Ouest : la parcelle 4747 ou est bâtie la maison des voisins.

Contenance : l'immeuble contient : - un appartement situé au rez-de-chaussée composé d'un couloir qui se trouve à l'entrée de la maison et où on trouve les escaliers menant aux étages jusqu'au toit de l'immeuble. Se trouve aussi un hall, cuisine, 2 chambres à coucher, salle de bain, un espace non couvert.

- un appartement au 2ème étage.

- Un studio situé au 2ème étage et ne couvre pas tout l'étage. Composé d'un petit hall, une cuisine, une chambre à coucher et d'un couloir.

Equipements : l'immeuble est équipé de l'électricité, l'eau potable et le réseau d'assainissement. Les murs sont en briques avec des poutres en béton armé, le toit est en briques et en béton armé. Le sol est en carrelage modèle «Grantou», les portes et les fenêtres en bois, les salles de bain et les cuisines sont équipées de toutes les nécessitées et équipements sanitaires, les cuisines sont équipées de plan de travail et levier.

Les superficies : * le terrain est de 98 m². * les constructions couvertes : - rez-de-chaussée : 93 m². - la cour : 5 m². -le 1er étage : 94 m². Le balcon : 8,50 m².

Le 2ème étage : - l'espace couvert : 65 m². La terrasse : 40 m².

Mise à prix :

Cent quatre vingt dix huit mille et vingt Dinars (198.020,000) hors frais.

Date et lieu de la vente :

jeudi 9/3/2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Sousse 1.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023400304VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

1/ Nom, prénom, qualité et domicile du créancier : KELIBIA LA BLANCHE IMMOBILIERE, en la personne de son représentant légal, société anonyme, titulaire de l'identifiant unique n° 0798917T, dont le siège social est sis au n°1 Rue Achtart Nord Hilton 1002, Mutuelleville, Tunis, ayant élu domicile à l'Etude de son avocat ci-dessous indiqué.

2/ Nom, prénom, qualité et domicile du débiteur : Rafik MAJDOUB, gérant, titulaire de la C.I.N n°01804921, demeurant à CITE SIDI BEN AISSA, Kélibia, Nabeul.

3/ Nom, prénom et adresse de l'avocat poursuivant : Maître Aslan BERJEB, avocat à la Cour de Cassation, 121, dont le cabinet est sis à avenue Jugurtha, Mutuelleville, 1082 Tunis, ayant pour matricule fiscal n°514103M/A/P/000. N° de téléphone : 71 280324 - Fax : 71 281 463 - E-mail : contact@berjeblawyers.com.

4/ la désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges : il s'agit du lot U5-1, du plan de lotissement U5, situé à la station touristique Kélibia la Blanche, délégation de Kélibia, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie totale de 1173 mètres carrés, consistant en la Parcelle n°127, objet du titre foncier 630028 Nabeul, dénommé «Propriété Rafik», extrait du titre foncier mère n°531724 Nabeul, bordé au nord par une route goudronnée (B 1) et à l'est par une demeure revenant à autrui et à l'ouest par une route goudronnée (B2) et au sud par une route goudronnée (VL6). Ce lot consiste en un terrain constructible d'une habitation individuelle selon le cahier des charges du plan de lotissement U5 situé à la station touristique de Kélibia la Blanche à Kélibia.

5/ La mise à prix : La mise à prix a été fixée à un million cent soixante-treize mille (1.173.000,000) dinars.

6/ l'indication de la date et de l'heure de l'adjudication et du tribunal devant lequel elle aura lieu : Mercredi le 8/3/2023 à partir de 9 h près la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Nabeul dans le cadre de l'affaire n°792.

7/ les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité: L'immeuble peut être visité tous les jours sauf les samedis et les dimanches de 9 h à 17 h.

8/ Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié, ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant au moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Toute personne non-résidente désirant participer aux enchères, doit, outre les conditions sus indiquées, acquérir préalablement les autorisations administratives nécessaires auprès des services compétents.

Pour consulter le cahier des charges, s'adresser au greffe du Tribunal de Première Instance de Nabeul ou au cabinet de Maître Aslan Berjeb, avocat du poursuivant.

2023400312VEPA1

Vente à l'enchère publique d'un immeuble

Etude Maître Nouma Dhaou

Avocat à la cour d'appel

Avenue 2 Mai Médenine

Tél : 75644081

Le poursuivant : Abdelhafidh Chawki Ben Mostafa Almassaoudi : journalier demeurant à Marsa Houmt Souk Djerba, par l'attention de son avocat maître Nouma Dhaou - Avenue 2 Mai Médenine.

La partie saisie : Najeh Ben Jlidi Ben Mohamed Touil : journalier demeurant à Bouramli Koutine Médenine.

Immeuble mis en vente :

1- 1er immeuble : il s'agit d'une parcelle de terrain située à Om Tamer - Médenine Nord gouvernorat de Médenine : clôturée par un mur dans laquelle il y'a eu un local d'habitat d'un étage terrestre de surface 150 m² avec un garage de 40 m² de surface : ouvrant à l'Ouest vers un chemin non goudronné et de Nord un terrain de la propriété d'autrui et de l'Est un terrain de la propriété d'autrui clôturé par un mur et de Sud un local d'habitat de la propriété d'autrui .

2- 2ème immeuble : il s'agit d'une parcelle de terrain située à Om Tamer Médenine Nord gouvernorat de

Médenine : prés de 1er immeuble qui les sépare un chemin, et se compose d'un local d'habitat de deux étages ouvrants au Sud ; limité de Nord un habitat à la propriété d'autrui, et de l'Est un habitat de la propriété d'autrui et de l'Est une parcelle de terrain clôturée par un mur.

Mise à prix : deux cent cinquante deux mille et six cent et un dinars (252 601.000d) suite à l'expertise de Mr Zouhair Meftahi datée le 7/12/2022 suite à une ordonnance sur requête n°173041 datée le 23/11/2022 auprès de président du tribunal de 1ère instance de Médenine.

Date et lieu de la vente : à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Médenine, à l'audience de lundi le 6 mars de l'année deux milles vingt trois (6/3/2023) à neuf heures de matin et suivi par le biais de l'enchère publique pour le dernier qui paye plus.

Les conditions de visite de l'immeuble saisi :

La visite de l'immeuble saisi sont possible chaque jour au long de la semaine de lundi à samedi à partir de 8 h de matin à 18 h du soir, pour de plus amples renseignements et consultation, s'adresser à l'étude de Maître Nouma Dhaou avocat à la cour d'appel avenue 2 Mai Médenine (le poursuivant) : chaque jour dans l'horaire administratif de travail à l'exception les jours fériés et les dimanches jusqu'au le jour de l'audience de vente sus-indiqué.

2023400316VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Grombalia en date du 5/01/2023 dans l'affaire n°54695, il a été décidé la clôture des procédures de l'administration judiciaire de la société L'HUMUS S.A sise à route de Bni Khalled Grombalia Nabeul identifiant unique 0004968T.

2023R00312VEPA2

Avis

Affaire de distribution des deniers N°90

Décision d'ouverture de procédures de distribution des deniers et de l'ordre

Nous Hela Landolsi juge chargé de la distribution des deniers et de l'ordre suite à la consultation de la requête de distribution des deniers introduite par Maître Lotfi Mahrezi avocat à la cour de cassation de Kairouan au profit de la Banque Tunisienne de Solidarité, agence de Kairouan:

1- Débiteur saisi : école de conduite Ennajah au nom de son représentant légal, sise à la rue Nesrine N°1

2- Créancier saisissant : Houda Bent Mohamed ben Salah Knaissi, demeurant à la rue Abou Ala Maari Cité Mansoura Kairouan

Vu les pièces jointes au dossier de l'affaire au numéro susvisé notamment la copie conforme à l'original de la quittance d'assurance obtenue n°M001924 datée le 7-01-2022 remise par la recette des finances de Kairouan et la liste des noms des créanciers et des débiteurs ainsi que leurs domiciles et professions.

Vu les dispositions des articles 465 et 466 du CPCC.

ON ORDONNE

L'ouverture de la procédure de distribution des deniers consignés résultant de l'opposition au produit de la vente du fonds de commerce saisi en vertu du procès-verbal d'opposition n°7076 du 5/4/2021 égal à quinze mille dinars 15 000.000 DT on ordonne notamment au greffier du tribunal d'établir les procédures d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne et des avis nécessaires conformément aux 466, 467 et 462 du CPCC.

2023S00172VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé de la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la société tunisienne des Banques en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M00823 datant du 9/01/2019, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Habib Abbassi ; CIN n°02842892.

et Abdeljalil Abbassi CIN n° : 02825450.

et Rafik Ben Abbassi CIN n° : 02825891.

et Abdelmoemen Abbassi C IN n° : 02976101.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 du CPCC.

2023S00175VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 2/2/2023, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la BH BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix à la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°MO35760 datant du 7/12/2018, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Monsieur Hedi Khelil, demeurant à Moknine Route de Jemmel CIN n°04162998.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créances par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JO.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2023S00176VEPA2

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 2/2/2023, à la requête de répartition déposée par Maître Adel Mabrouk agissant pour le compte de la BH BANK en la personne de son représentant légal et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M042524 datant du 27/4/2016, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition de sommes d'argent revenant à Monsieur Mounir Ben Salah Ben Romdane, demeurant à Route de Tunis n°205 Hammam Sousse, C I N n°02882306.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au JO.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2023S00177VEPA2

Avis aux créanciers

République Tunisienne

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Ben Arous

Affaire n°229/2023

Répartition de deniers

Par décision du juge chargé de la répartition des deniers au tribunal de première instance de Ben Arous en date du 26/01/2023 dans l'affaire de répartition de deniers n°229/2023, il a été décidé l'ouverture de la procédure de répartition du montant provenant de la clôture des opérations de la faillite de la société MEUBLACIER TUNISIE ayant son siège social à la rue Laaroussi Haded Mégrine, suite à la requête déposée par Maître Mounir Ben Mohamed au nom de Hana Bent Essayed M'Sakni en date de 23 novembre 2022 et après consignation à la trésorerie générale de la Tunisie d'un montant de 1453966,681 dinars, en vertu du reçu n° R010767 en date du 12/12/2013 et du certificat de dépôt n°15800 en date du 16/11/2022.

Tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant consigné doit présenter dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiants sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

Cet avis est rédigé en application des articles 466 et 468 du CPCC.

2023S00178VEPA2

Ouverture de la procédure de partage

République Tunisienne

Ministère de La Justice

Tribunal de Première Instance de Gabès

Nous Mme Meriem Dkhili juge commissaire chargé du partage des deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Et suite à la demande de distribution effectuée par Maître Ghassen Marzougui avocat à Gabès et aux pièces jointes :

1- PV d'opposition sur le produit de la vente n°9732 et 9717 en date du 02 et 05 juillet 2019.

2- PV de consignation et son reçu

3- 2 copies de liquidation et ses pv de notifications

En application des articles 466 et 476 du CPCC; j'annonce l'ouverture de la procédure de classement des créanciers en vue de la distribution des deniers résultants du produit de la vente de voiture modèle Peugeot numéro de série 6343 Tunis de la part de l'huissier notaire Noomen Errahmeni suivant ses exploits n°6860 du 12/12/2019.

Le Greffier du tribunal est tenu de procéder à la publication; les notifications conformément aux articles 466 et 476 du CPCC.

2023X00188VEPA2

Nomination d'un liquidateur judicaire

En vertu de l'ordonnance sur requête 14067 émanant du tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 11/01/2023 il a été décidé la nomination du maître Souphia Gharbi son cabinet sis au 78 rue sidi Belhssan rue eloudoul ville arabe Sfax en tant que liquidatrice de la succession de Chokri Blibech chaque créancier doit présenter les pièces justificatives de ses créances dans un délai d'un 1 mois à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2023X00189VEPA2

Vente d'un chariot élévateur de la société en faillite "SIS"

MF : 0984437X

Zone industrielle de GAAFOUR

Capital : 1081.000.000DT

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Siliana dans l'affaire n°15 :

Un chariot élévateur

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition doivent soumettre leurs offres au plus tard le 22 février 2023. Le retrait des cahiers des charges se fait au bureau du syndic de faillite, situé à l'appartement A 3-1, Immeuble Fill 2, Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn El Walid, 2045 l'Aouina, Tunis (Téléphone : 70726395) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars non remboursables.

2023400292VEPA2

Vente de biens mobiliers et machines de la société en faillite "SIS"

MF : 0984437X

Zone industrielle de GAAFOUR

Capital 1081.000.000DT

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Siliana dans l'affaire n°15 :

- Machine de fabrication couches Bébés.

- Stock matières premières périmées.

- Stock de 18590 KG de pâte de cellulose.

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition doivent soumettre leurs offres au plus tard le 22 Février 2023. Le retrait des cahiers des charges se fait au bureau du syndic de faillite, situé à l'appartement A 3-1, Immeuble Fill 2, Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn El Walid, 2045 l'Aouina, Tunis (Téléphone : 70726395) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars non remboursables.

2023400293VEPA2

Vente de matériels bureautiques de la société en faillite "SIS"

MF : 0984437X

Zone industrielle de Gaafour

Capital 1081.000.000DT

Conformément à l'autorisation délivrée par le Tribunal de première instance de Siliana dans l'affaire n°15 :

Matériels Bureautiques

Les personnes qui désirent participer à l'acquisition doivent soumettre leurs offres au plus tard le 9 mars 2023. Le retrait des cahiers des charges se fait au bureau du syndic de faillite, situé dans l'appartement A 3-1, Immeuble Fill 2, Résidence Les Fatimides avenue Khaled Ibn El Walid, 2045 l'Aouina, Tunis (Téléphone : 70726395) contre le paiement de (deux cent Dinars) 200 dinars non remboursables.

2023400294VEPA2

Nomination de séquestre judiciaire

En vertu de la décision relative à l'affaire numéro 84 datée du 26/12/2022 émise par son excellence le président de la chambre de liquidation, le séquestre et administration judiciaires ainsi que les biens confisqués au tribunal de première instance de Tunis, il a été décidé la nomination de maître Aifa Badreddine, en qualité de séquestre judicaire de tous les biens de Ezzeddine Ben Bachir Ben Hethili Jnayeh, sous la tutelle de son excellence le juge Madame Wafa Ben Daieb, les créanciers présumés, les détenant ou les gestionnaires de tous type de droit ou de propriété relatifs à ladite personne sont invités à déposer leurs oppositions ou déclarations entre les mains du séquestre sus-indiqué et ce dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300, immeuble Luxor 2 étage 3 Bur 3.5 Montplaisir - 1073 Tunis.

2023400296VEPA2

Mise en faillite aux publics et créanciers

Société "SEM SEM"

M.F : 610781L

Capital social : 20.000d

Siège : rue Ali Gammoudi zone industrielle cité Ibn Khaldoun Tunis

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Tunis numéro 916 du 18/10/2022 qui déclare : la mise en faillite de la société SEM SEM avec ses conséquences légales. La désignation du Juge Nesrine Hfayedh à titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite

Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite conformément à l'article 531 de code de commerce et ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis au rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2023400297VEPA2

Jugement de soumission

Un jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul, n°228 du 20/12/2022, est devenu définitif, exigeant que le plaignant, Mohamed Daoudi, soit présenté à son frère interdit, Nader Daoudi, de gérer ses affaires et toutes ses opérations financières et de le représenter devant toutes juridictions et administrations publiques et privées, à condition qu'il ne dispose pas de ses biens sans l'autorisation de celui qui a juridiction.

2023400300VEPA2

Dissolution de la société

Et nomination d'un liquidateur

Société dcart S.A.R.L (Société en liquidation)

Siège social : rue Assad Ibn Fouat Hammamet

Activité : bureau d'étude "Affaire culturelle; Artistique; Des éditions"

Matricule unique : 1414671/S

En vertu de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 9/01/2023 et enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 12/01/2023 ; sous le n°238000227 quittance n°M007681.

Il a été décidé de la dissolution de la société Maître Khalil el Jed est nommé liquidateur de la société et demande aux créanciers d'enregistrer leurs créances dans les 15 jours de l'apparition du présent avis à son bureau sis au 19 rue Libye étage n°4 Lafayette Tunis ou avec une lettre recommandée avec accusé de réception à son adresse sus indiquée.

Cette annonce a été déposée au registre national des entreprises le 6/02/2023 sous le n°202337613.

2023400308VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Société COMAPRIM S.A

Au capital de 4400.000 DT

83 Av Mohamed V - Belvédère Center - APP AM1 - Tunis 1002

Matricule Fiscal : 0539845 D

Suite à la décision du conseil d'administration en date du 3/02/2023. La Société COMAPRIM, convoque

ses actionnaires pour assister à l'AGO de la Société qui se réunira en date du 7/3/2023 à 10h du matin au siège de la Société LAFICO TUNISIE sis au 83 avenue Mohamed V - Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité de la Société pour l'année 2020 et 2021.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020 et 2021.

3- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de la Société relatifs à l'exercice 2020 et 2021.

4- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020 et 2021

5- Affectation du résultat de l'exercice 2020 et 2021

6- Renouvellement des mandats des membres de conseil d'administration.

7- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

8- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

2023R00313SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE CHOCOLATERIE ET DE CONFISERIE

S.A. au capital de : 47.300.000 dinars

Siège social : Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen

Identifiant unique : 0011825 W

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Chocolaterie et de Confiserie SA sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social à la Route de Khelidia, Km 13 - 1135 Naassen, le 23 Mars 2023 à 9 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022,

- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2022,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022,

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration,

- Affectation des résultats de l'exercice 2022,

- Renouvellement du mandat des Administrateurs,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2023R00314SANB3

Convocation à l'AGO FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUE

«METALPLAST»

S.A au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière de Radés - 2040 Radés

MF : 000063B/A/M/000

Identifiant unique : 0000630B

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en assemblée générale ordinaire le Mercredi 15 mars 2023 à 9H à l'hôtel Movenpick Gammarth aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice 2021.

2) Lecture du rapport du Commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés 2021.

3) Pouvoirs donnés au porteur du PV de l'AGO pour accomplir les formalités requises par la loi.

2023R00322SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société AFROFLEX

SA, au capital de 809 500 Dinars

N° Affiliation CNSS : 219750-45

Identifiant unique : 0718924Z

Siège social : Avenue Mohamed Chaabouni - Immeuble l'OCEAN BLEU - app10/3 - Sfax

Messieurs les actionnaires au capital de la SOCIETE AFROFLEX sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue pour le 11 Mars 2023 à partir de 11 h au cabinet de l'expert comptable Skander Mezghani, sis à la route Mahdia km 1 immeuble Ghorbel - Sfax, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale 2021,

- Lecture du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2021,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

- Approbation des comptes de l'exercice 2021,

- Affectation des résultats de l'exercice 2021,

- Quitus aux administrateurs,

- Approbation des conventions conclues conformément aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales,

- Questions diverses.

2023X00193SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire du 15/3/2023

Société TIME ESP

Société anonyme

Capital social : 9.300.000 TND

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Le conseil d'administration du 26 janvier 2023 a décidé la convocation de l'assemblée générale ordinaire pour la date du 15 mars 2023, à 10 heures, à son siège 45 Avenue Mohamed V en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale annuelle.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales des exercices 2020 et 2021,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre des exercices 2020 et 2021.

4. Examen et approbation des états financiers relatifs aux exercices clos le 31 décembre 2020 et 2021.

5. Affectation du résultat des exercices 2020 et 2021.

6. Quitus éventuel aux administrateurs.

7. Approbation de l'intégration de Mr Mohamed Elleuch au poste d'administrateur.

8. Remboursement du prêt de 1 200 000 dinars contracté auprès de la QNB.

9. Pouvoirs pour formalités.

2023400302SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Entreprise : La société mutuelle de services agricoles "EZZAHRA"

Société à responsabilité limitée

Capital : Sept mille dinars (7000 dinars),

Siège social : Cité Al-Nuzha, Regueb 9170

Registre du commerce : C18267992018

Numéro d'identification fiscale : 1596939/L

Les associés de la société Ezzahra sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire le mardi 28/02/2023 à 10 heures du matin au siège de la société, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Discuter et valider les rapports littéraires et financiers.

2- Renouvellement des membres du conseil d'administration.

3- nommer le commissaire aux comptes.

4- Envisager d'autres sujets de préoccupation pour l'entreprise.

2023R00324SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire le vendredi le 3 mars 2023

Société Centre Médico-chirurgical Debbabi

SARL au capital de 7 902 700 Dinars

Siège social : l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir

MF : 0836984W

Messieurs les associés de la Société Centre Médico-chirurgical Debbabi sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 3 mars 2023 à 10h au siège de la société sise à l'avenue Avicenne - Monastir 5000 Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire.

2. Examen et approbation du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2021.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2021.

4. Approbation des états financiers clos au 31/12/2021.

5. Affectation de résultat.

6. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 115 du code des sociétés commerciales.

7. Quitus au gérant.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs.

2023S00171SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE

"Vignerons Coteaux Takelsa"

Capital social : 500 MD

La société mutuelle de base «Vignerons Coteaux Takelsa» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2021 qui aura lieu le 14 Mars 2021 à 10 H du matin au siège de la société sise à El-Arima Takelsa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité moral et financier du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

2- Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.

3- Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2021.

4- Approbation des rapports d'activité et des états financiers de l'exercice 2021.

5- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2021.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2021.

7- Mise à jour de la liste des associés et acceptation des nouveaux adhérents.

8- Fixation du montant des primes et des avantages accordés aux administrateurs.

9- Renouvellement de 2/3 des membres du conseil d'administration.

La société informe ses adhérents qu'elle commence à recevoir les candidatures aux postes des membres du conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception à partir de la date de cette convocation jusqu'à la date du dixième jour qui précède la date de l'assemblée ; ainsi elle met à son siège social tous les documents se rapportant à l'assemblée à partir de huitième jour qui précède la date de cette assemblée.

2023R00310SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Mr Salem Ben Ali Romdhani, titulaire de la carte d'identité n°01873015 du 9/02/1995, par lui et l'héritier de son père Ali Ben Hédi Romdhani - déclare

la perte d'un titre de propriété n°11/2146, objet du titre foncier n°39227 Kairouan, sis à Marguellil - Kairouan sud - Gouvernorat de Kairouan.

Une attestation de perte a été délivrée par la police Mansourah Kairouan, sous le n°75.

Cet article est paru aux Journaux (Achourouk et le Quotidien) le 02/02/2023.

2023S00168DIVD2

Avis

Monsieur Anis ben Tawfik Bolila Annonce au public qu'il possède une parcelle de terre de surface 175.5 m² environ elle est située à Sfax route Mahdia km7 zankat chabchob lui provenant par un acte d'achat dressé par les notaires Mohamed Mzid et son père Mohamed le 01/5/2013 enregistré le 12/6/2013 n°mo37765 et son acte de propriété a disparu et il veut extraire une deuxième copie originale.

Et qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X00190DIVD2

Avis

Les héritiers de Taher Ben Kalifa Annoncent aux publics que leurs héritiers possède la moitié indivise d'une parcelle de terre de surface de 9 marjaa environ y compris deux chambres et un puit, elle est située à la forêt de Sfax entre route Gremda et Teniour Bouzayen Km 8.

Et leur acte de propriété a disparu et ils veulent extraire une deuxième copie originale.

Et celui qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2023X00191DIVD2

Perte de deux titres de propriété

Les héritiers du défunt Rachid Ben Abdelkader Draoui déclarent par la présente que le défunt possédait des parts indivises au nombre de 92/164 parts dans la propriété objet du TF 162078 / Tunis et que le titre de propriété n°19730 du 17/9/2015 et n°19731 du 17/09/2015 ont été égarés. De ce fait les héritiers sollicitent de se faire délivrer un duplicata desdits actes auprès des autorités compétentes. Cependant, toute personne entendant s'opposer est appelée à déposer sa requête dans un délai de trente jours auprès de Maître Jalel El Behi huissier notaire à l'adresse 4 Rue KAMEL ATTATURK TUNIS.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 11 février 2023.

2023400314DIVD2